

## Sensorion annonce la mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale mixte du 11 mai 2026

**Montpellier, le 21 avril 2026 à 7h30 – Sensorion (FR0012596468 – ALSEN)**, société biotechnologique pionnière au stade clinique dédiée au développement de thérapies innovantes pour restaurer, traiter et prévenir les pertes d'audition, annonce aujourd'hui que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale mixte qui se tiendra le lundi 11 mai 2026 à 14h00 CET, dans les locaux de l'hôtel Square Louvois, situé 12, rue de Louvois, 75002 Paris (France).

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces légales Obligatoires (« BALO ») n°40 du 3 avril 2026 (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/telechargements/BALO/pdf/2026/0403/202604032600776.pdf>) ; l'avis de convocation sera publié dans un journal d'annonces légales compétent (midilibre.fr) le 21 avril 2026.

Les documents préparatoires relatifs à cette Assemblée Générale, tels que la brochure de convocation, l'ordre du jour et le texte des résolutions, peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.sensorion.com](http://www.sensorion.com), au sein de l'espace dédié aux Assemblées Générales, dans la section « Investisseurs / Gouvernance ».

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote à distance, avant l'Assemblée Générale :

- soit en adressant une procuration à la Société,
- soit en votant par correspondance,

en utilisant le formulaire unique de vote disponible sur le site Internet de la Société selon les modalités indiquées dans l'avis de réunion paru le 3 avril 2026 au BALO.

Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables, notamment sur le site Internet de la Société.

Pour toutes questions relatives à l'Assemblée Générale du 11 mai 2026, les actionnaires sont invités à envoyer un email à l'adresse [contact@sensorion-pharma.com](mailto:contact@sensorion-pharma.com).

### À propos de Sensorion

Sensorion est une Société de biotechnologie pionnière au stade clinique, spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour restaurer, traiter et prévenir les troubles de la perte auditive, un important besoin médical non satisfait à l'échelle mondiale. Sensorion a mis en place une plateforme technologique unique de recherche et développement afin de mieux comprendre la physiopathologie et l'étiologie des maladies liées à l'oreille interne, ce qui lui permet de sélectionner les meilleures cibles et les meilleurs mécanismes d'action pour les médicaments candidats.

Elle dispose de deux programmes de thérapie génique visant à corriger les formes monogéniques héréditaires de surdité, développés dans le cadre de sa large collaboration stratégique sur la génétique de l'audition avec l'Institut Pasteur. SENS-501 (OTOF-GT), qui fait actuellement l'objet d'un essai clinique de Phase 1/2, cible la surdité causée par des mutations du gène codant pour l'otoferline et GJB2-GT cible la perte auditive liée à des mutations du gène GJB2 afin d'aborder potentiellement d'importants segments de la perte auditive chez les adultes et les enfants. La Société travaille également à l'identification de biomarqueurs pour améliorer le diagnostic de ces maladies mal desservies.

Le portefeuille de Sensorion comprend également des programmes de développement d'une petite molécule en phase clinique pour le traitement et la prévention des troubles de la perte auditive, le SENS-401 (Arazasetron). Sensorion, avec son partenaire Cochlear Limited, a terminé en 2024 une étude de Phase 2a du SENS-401 pour la préservation de l'audition résiduelle chez des patients devant subir une implantation cochléaire. Une étude de Phase 2 de SENS-401 a également été achevée en janvier 2022 dans la perte auditive neurosensorielle soudaine (SSNHL) et une étude clinique de preuve de concept de Phase 2 pour la préservation de l'audition dans l'ototoxicité induite par le cisplatine (CIO) en mars 2026.

[www.sensorion.com](http://www.sensorion.com)

## Communiqué de presse

### Contacts

#### Relations Investisseurs

Sensorion

Nicolas Bogler, Responsable des Relations Investisseurs et Communication

[ir.contact@sensorion-pharma.com](mailto:ir.contact@sensorion-pharma.com)

#### Relations Presse

Maarc Communication

Bruno Arabian / 00 33(0)6 87 88 47 26

[bruno.arabian@maarc.fr](mailto:bruno.arabian@maarc.fr)

Label: **SENSORION**  
ISIN: **FR0012596468**  
Mnemonic: **ALSEN**



### Déclarations Prospectives

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives concernant Sensorion et ses activités. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses que Sensorion considère comme raisonnables. Toutefois, rien ne garantit que ces déclarations prospectives se vérifieront, celles-ci étant soumises à de nombreux risques, notamment ceux exposés dans le rapport annuel 2025 publié le 18 mars 2026 et disponible sur notre site web, ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Sensorion opère. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont également soumises à des risques encore inconnus de Sensorion ou qui ne sont pas actuellement considérés comme importants par Sensorion. La survenance de tout ou partie de ces risques pourrait entraîner une différence significative entre les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels de Sensorion et ces déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions Sensorion dans quelque pays que ce soit. La communication du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des lois et réglementations locales. Tout destinataire du présent communiqué de presse doit s'informer de ces restrictions locales et s'y conformer.